



Charte d'engagement MUSCULATION

La « Charte d'engagement musculation » me donne accès à la salle de musculation située dans les locaux du **SUAPS, 15bis rue Poncillon, dans le respect des modalités de pratique décrites ci-dessous.**

Je dois pouvoir présenter mon adhésion à la pratique autonome musculation SUAPS lors des contrôles dans la salle.

La « Charte d'engagement musculation » me donne accès à la salle de musculation située dans les locaux du **CROUS, 25, rue Etienne Dolet, dans le respect des modalités de pratique décrites ci-dessous.**

Je dois signer le registre du CROUS à mon arrivée à l'accueil, en présentant mon adhésion à la pratique autonome musculation SUAPS avant chaque séance.

Par la validation de cette Charte, je m'engage à me comporter en utilisateur responsable et à faire preuve de civisme afin de permettre une utilisation optimale des installations, et ce, à destination du plus grand nombre.

Ma responsabilité civile pourra être engagée en cas de détériorations ou d'accidents.

L'inscription aux « Activités physiques et sportives à la carte » implique l'application des points suivants :

1. J'atteste que **mon niveau de pratique en musculation permet de m'entraîner en autonomie et en toute sécurité.**
2. **L'entraînement en trio : je demande de l'aide ou une parade à 2 autres pratiquants lorsque je m'entraîne avec des charges lourdes.**
3. **Le respect des horaires d'ouverture de la salle de musculation.**
4. **L'obligation de présenter un justificatif d'inscription à la demande d'un agent du SUAPS.**
5. L'utilisation d'une **serviette de toilette** à placer entre mon corps et l'appareil, d'une **paire de chaussures propres** et d'une **tenue adaptée à la pratique physique**.
6. **Le respect d'autrui.**
7. **Le respect et rangement du matériel utilisé** : libérer les appareils de leurs charges après chaque utilisation, libérer les axes de passages, sorties de secours et les portes d'accès de tout objet encombrant, éteindre la lumière à la fin de chaque créneau.
8. **Le respect du Règlement intérieur** affiché dans la salle.

Le non-respect de mes engagements me retirera sans préavis le droit de participer à l'ensemble des activités du SUAPS.

François PARROT
Directeur du SUAPS

